



Meilleures garanties du marché

GARANTIES VOLETS BATTANTS

GARANTIES LÉGALES

GARANTIES POLYHABITAT

Liste des garanties

FERRAGE

Tenue mécanique et casse	2 ans	2 ans*
Tenue de la peinture et des couleurs	2 ans	2 ans*

SOLIDITÉ

Tenue mécanique du panneau	X	10 ans
----------------------------	---	--------

ESTHÉTISME

Tenue mécanique de la peinture sur panneau	X	10 ans
Tenue des couleurs sur panneau	X	5 ans
Corrosion sur panneau	X	15 ans

* Garanties fabriquant accessoires

FICHE TECHNIQUE VOLETS

REVÊTEMENT : Peau en matériau composite constituée de résine polyester renforcée fibre de verre. Aspect authentique avec veinage bois structuré.

ÂME ISOLANTE : Mousse polyuréthane de densité 40kg/m³.
Dotée d'un renfort structurel en fibre de verre.

PANNEAU : Résistance thermique de 0.74m².K/W (certification Céribois)
Épaisseur panneau fini 27mm. Tolérance 0-1.

CHANT PÉRIPHÉRIQUE : Chant périphérique en composite, épaisseur 6mm.
Assure une parfaite étanchéité du produit.

PEINTURE : Peinture polyuréthane bicomposant dotée d'une très bonne résistance aux UV, pollution, sel et embruns.

ACCESSOIRES : Volets équipés d'accessoires en Aluminium/Zamak et/ou polyamide légers et anticorrosion.

FABRICATION : Fabrication 100% française de l'ensemble de nos produits.
Siège social et usine à Mézériat (01), filiale à Matha (17).

CONTRAT DE GARANTIE

ENGAGEMENT :

Dans le cadre de la garantie, Polyhabitat s'engage à assurer une application conforme et en adéquation avec vos attentes. Cette garantie constitue l'unique engagement de notre part et exclut toute autre garantie, qu'elle soit expresse ou implicite.

CONFORMITÉ :

En cas de livraison et/ou de pose de marchandises ne respectant pas les spécifications de la commande, Polyhabitat s'engage à remplacer ou réparer les éléments non conformes, à l'exclusion de toute demande de dommages et intérêts. Toute réclamation devra être formulée dans un délai maximum de 8 jours suivant la date de livraison, passé lequel aucune demande ne pourra être acceptée.

GARANTIES PRODUITS :

- Tenue mécanique du panneau : résistance aux chocs des parements composites.
- Flambage du panneau : la déformation n'entrave pas le bon fonctionnement.
- Tenue mécanique de la peinture sur panneau : pas de décollement de la couche de finition.
- Tenue des couleurs sur panneau : vieillissement uniforme avec Delta E < 1,5 (écart de colorimétrie).
- Ferrage : selon garanties fabricant du fournisseur.

PRÉCONISATIONS D'ENTRETIEN :

Pour garantir la longévité de nos produits, un entretien régulier est essentiel. Nous recommandons aux clients d'adopter les bonnes pratiques suivantes :

- Nettoyage annuel : utilisez une éponge non abrasive et de l'eau savonneuse pour éliminer les résidus environnementaux (pollution, sel, etc.), puis rincez abondamment à l'eau claire.
- Fréquence d'entretien adaptée : dans les environnements exposés (bord de mer, forte exposition au soleil), un nettoyage plus fréquent est conseillé. Par exemple, un volet orienté plein sud subira davantage l'impact des UV et des intempéries qu'un volet exposé au nord.
- Produits à éviter : n'utilisez pas de détergents acides ou alcalins. L'usage d'un nettoyeur haute pression est strictement interdit, car il pourrait endommager la surface laquée des volets.
- Entretien des pièces mobiles : lubrifiez régulièrement les gonds, systèmes de fermeture et autres éléments mobiles pour préserver leur bon fonctionnement et prolonger leur durée de vie.

Tout défaut d'entretien avéré pourrait compromettre l'application de la garantie.

PRÉCONISATIONS D'UTILISATION :

L'utilisation des volets battants est simple, mais doit respecter les principes de maintien adaptés à chaque mode d'utilisation

- Mode ouvert : les volets doivent être solidement maintenus à l'aide des systèmes d'arrêts en façade recommandés par Polyhabitat.
- Mode semi-ouvert : ce mode est possible uniquement avec des crochets crémaillères réglables ou tout autre dispositif validé par Polyhabitat. En cas de vent fort, l'utilisation de ce mode est strictement interdite.
- Mode fermé : les volets doivent être verrouillés avec l'espagnolette, assurant une fixation en deux points (haut et bas) derrière les dardennes. En période de vent violent, ce mode de fermeture est fortement recommandé pour garantir la sécurité et la durabilité des volets.

EXCLUSION :

Le présent accord de garantie ne couvre pas les éléments suivants :

- L'altération naturelle des couleurs et toute détérioration résultant de l'usure normale, telles que les rayures superficielles, les taches ou autres marques liées à une utilisation quotidienne.
- Les dommages causés par des facteurs externes au produit, notamment les chocs, l'incendie, le vandalisme ou toute dégradation due aux animaux.
- Les dommages résultant d'événements environnementaux et naturels, incluant les retombées atmosphériques, chimiques ou végétales, ainsi que les phénomènes relevant des catastrophes naturelles définies dans le contrat d'assurance.
- Les dommages résultant d'un lavage inadapté ou du non-respect des préconisations d'entretien.
- Les déformations n'entravant pas le bon fonctionnement du produit, considérées comme des évolutions normales des matériaux, ne sont pas couvertes par la garantie.

MISE EN JEU DE LA GARANTIE :

En aucun cas une retenue de garantie ne peut être appliquée sur nos factures. Toute anomalie doit être signalée à Polyhabitat et accompagnée d'une ou plusieurs photographies ainsi que d'un descriptif détaillé du défaut constaté. Après étude du dossier et expertise, Polyhabitat prendra en charge, le cas échéant, les coûts de correction des litiges reconnus et acceptés.